

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/07/2013

Réception par le Prefet : 08/07/2013

Publication : 12/07/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2013-7-5-6

Séance du vendredi 5 juillet 2013

EURODISTRICT TRINATIONAL DE BÂLE : SUBVENTION AU PROJET DREILAND

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du Conseil Général du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-5-5 du Conseil Général du 5 décembre 2012 relative au Budget Primitif 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de 25 000 € à l'Eurodistrict Trinational de Bâle pour le cofinancement des études liées au projet 3Land, avec un premier acompte de 12 500 € en 2013 et le versement du solde au rendu de la première étude finalisée,
- Approuve et autorise le Président du Conseil Général à signer la convention Interreg IV jointe en annexe, relative au projet B50 * 3Land : planification concertée d'un quartier transfrontalier au cœur de l'ETB * ,
- Prélève les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 71, nature 20421 programme F215 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions